

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2016**

Date de convocation : 17/03/2016
Date d'affichage : 17/03/2016

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 13

L'an deux mil seize, le vingt-quatre mars, à 19 H, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre OZANGE, Maire.

Présents : MM Pierre OZANGE, Didier TORCHÉ, Patrick TOURNAT, Audrey CRUCHET-GIRARD, Mathieu ALBERT, Olivier CHEVÉE, Jean-Claude GOUHIER Gérard CHAUVEL, Alain PICHER, Gilles LEBRAY, David MAINFRAY, Kévin LAMBERT et Yves BLIN

Excusés : Pauline LUBINEAU, Michel GERVAIS

Absents : Néant

Secrétaire : Audrey CRUCHET-GIRARD

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 présentant un excédent d'exploitation de 31 098.19 € et un excédent d'investissement de 41 754.65 €.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2015 dressé par le trésorier principal présentant un excédent d'exploitation de 31 098.19 € et un excédent d'investissement de 41 754.65 €.

AFFECTATION DU RESULTAT 2015 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le conseil municipal décide d'affecter l'excédent d'exploitation à l'article 002 et l'excédent d'investissement à l'article 001.

VOTE DU BUDGET 2016 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2016 :

- En **section d'exploitation**, les dépenses s'élèvent à 34 408.00 € et les recettes à 45 659.00 €

- En **section d'investissement**, la balance s'équilibre à 52 023.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le budget primitif 2016 proposé par Monsieur le Maire.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – LOTISSEMENT

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 présentant un excédent d'investissement de 33 573.11 €.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – LOTISSEMENT

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2015 dressé par le trésorier principal présentant un excédent d'investissement de 33 573.11 €.

AFFECTATION DU RESULTAT 2015 – LOTISSEMENT

Le conseil municipal décide d'affecter l'excédent d'investissement à l'article 001.

VOTE DU BUDGET 2016 – LOTISSEMENT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2016 :

- En **section de fonctionnement**, la balance s'équilibre à 71 428.00 €

- En **section d'investissement**, la balance s'équilibre à 168 928.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le budget primitif 2016 proposé par Monsieur le Maire.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – COMMUNE

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 présentant un excédent de fonctionnement de 212 569.47 € et un déficit d'investissement de 62 134.80 €.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – COMMUNE

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2015 dressé par le trésorier principal présentant un excédent de fonctionnement de 212 569.47 € et un déficit d'investissement de 62 134.80 €.

AFFECTATION DU RESULTAT 2015 – COMMUNE

Le conseil municipal décide d'affecter à l'article 001 : 62 134.80 €, à l'article 1068 : 64 084.80 € et à l'article 002 : 148 484.67 €.

VOTE DU BUDGET 2016 – COMMUNE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2016 :

- En **section de fonctionnement**, la balance s'équilibre à 602 186.00 €

- En **section d'investissement**, la balance s'équilibre à 226 965.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le budget primitif 2016 proposé par Monsieur le Maire.

VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES

Monsieur le Maire propose à ses collègues d'augmenter légèrement le taux des taxes communales mais seulement pour la taxe d'habitation ainsi que la taxe foncière bâtie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents (8 voix pour 1%, 5 voix pour 1.5 % et 0 voix pour 2 %), décide d'augmenter de 1 % les taux des taxes d'habitation et foncière bâtie ; le taux des taxes foncière non bâtie et la cotisation foncière des entreprises reste inchangé, soit :

- Taxe d'habitation 16.12 %

- Taxe foncière bâtie 9.87 %
- Taxe foncière non bâtie 26.19 %
- Cotisation foncière des entreprises 19.35 %

DELIBERATION N°64 DU 5 NOVEMBRE 2015 : ANNULATION

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues la délibération n°64 du 5 novembre 2015 par laquelle le conseil municipal décidait conformément à la Loi NOTRe la suppression du Centre Communal d'Action Sociale de Cormes.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le transfert de propriété entre le CCAS et la commune coûterait environ 1 000 € pour les bois de la Saint Fiacre situés à sur la commune de COURGENARD.

En conséquence, considérant la situation financière de la commune, il serait judicieux de rapporter ladite délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION)

Accepte de rapporter la délibération n°64 du 5 novembre 2015.

CONTRIBUTION CAP LOISIRS

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues la délibération n°8 du 18 février 2016 par laquelle le conseil municipal allouait les crédits aux différentes contributions pour l'exercice 2016.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le montant alloué au Cap Loisirs (article 65541) est insuffisant au regard de la facture.

Étant donné que la délibération a été prise mais que le budget n'était pas voté, il convient simplement de modifier la délibération et d'inscrire un crédit suffisant au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION)

Accepte de modifier la délibération n°8 du 18 février 2016 en ce sens :

- Crédit alloué à l'article 65541 cap loisirs 3 230.00 €.

NON PRISE EN CHARGE DES RESEAUX POUR TERRAINS CONSTRUCTIBLES HORS DES TERRAINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe ses collègues que des projets de constructions sont en cours d'instruction.

A cet effet, Monsieur le Maire précise que ces projets peuvent nécessiter des extensions de réseaux à la charge de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que la commune connaît actuellement des difficultés financières qui ne permettent pas ces investissements.

En conséquence, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour que la commune ne prenne pas en charge l'extension de tous réseaux pour projets de construction situés hors terrains communaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION)

- Décide de ne pas prendre en charge l'extension de tous réseaux pour projets de construction hors terrains communaux au vu de la situation financière de la commune.

QUESTIONS DIVERSES : Néant

Fin de séance : 20 h 50